

Agissez
à nos côtés !



Assurons ensemble la conservation
de la biodiversité !

Donation, assurance-vie et legs

Soutenez nos actions aux côtés des peuples du monde pour la protection de la nature.

Le Bioparc et son fonds de dotation Bioparc Conservation s'engagent depuis 2001 pour la préservation durable des habitats naturels et de la faune sauvage tout en permettant aux Hommes qui vivent près d'eux d'améliorer leurs conditions de vie.

Nos Projets Nature à travers le monde !

- Varis roux à Madagascar, Girafes au Niger, Ours à lunettes au Pérou,
- Condors des Andes en Argentine, Guépards en Namibie, Chauves-souris en France,
- Vautours fauves en France et Bulgarie, Ibis chauves en Espagne, Atèles en Amérique du Sud,
- Tigres de Sumatra en Indonésie, Vautours percnoptères en Europe et Afrique,
- Gazelles Dama au Sénégal, Aras de Lafreshaye en Bolivie, Zèbres de Grévy au Kenya,

Prolongez votre engagement pour les espèces menacées, les Hommes et la nature.



Permettez la protection de la biodiversité

Relâché d'un gypaète barbu dans les Pyrénées françaises par l'équipe du centre de secours HEGALALDIA.



Participez à l'amélioration des conditions sociales

Artisanat mongol produit par les femmes bergères et acheté par le Snow Leopard Trust pour leur garantir un prix d'achat plus élevé.



Contribuez à la gestion durable des habitats

Restauration de l'écosystème de forêt sèche par l'installation d'un meliponario – pour élever les abeilles sauvages mélipones (sans aiguillon) qui fournira une source de revenus supplémentaire pour la communauté.

Les démarches à effectuer :

- 1 Choisir Bioparc Conservation comme bénéficiaire de votre donation, assurance-vie ou legs.
- 2 Demander à votre notaire les éléments dont il a besoin.
- 3 Nous contacter pour obtenir ces documents.

Donation, assurance-vie et legs

- 1 **Donation** : transmettre de son vivant à une personne physique ou morale
- 2 **Assurance-vie** : transmettre le capital de son contrat d'épargne à un ou plusieurs bénéficiaires.

- 3 Il existe 3 types de legs :
 - Le legs universel** : désigner une ou plusieurs personnes (parts égales) bénéficiaires de la totalité des biens du testateur.
 - Le legs à titre universel** : léguer à une personne une quote-part de son patrimoine ou une catégorie précise de biens.
 - Le legs particulier** : léguer à une ou plusieurs personnes des biens déterminés.

Bon à savoir :

Bioparc Conservation est un fonds de dotation reconnu d'intérêt général. Les legs sont donc exonérés de droits de mutation (art. 975 du Code Général des Impôts).

Votre contact :

Tatiana Beuchat
Responsable conservation et mécénat
tbeuchat@bioparc-zoo.fr
06 60 72 21 85

Témoignage d'une de nos testatrices, Mme Taton-Warskett :

« Je voulais aider et participer à la poursuite des activités de Bioparc Conservation, qui soutient des actions communautaires en faveur d'espèces menacées et de l'environnement depuis 2001 et le lancement des Projets Nature par Pierre Gay, fils de Louis Gay créateur du Bioparc Zoo de Doué-la-Fontaine.

Ce vaste lieu nature unique au monde est à la fois troglodytique et en surface. Dédié à la protection et à la préservation des animaux menacés sur la planète, il est devenu à mes yeux une nécessité absolue pour sensibiliser les jeunes générations.

Il faut ajouter que les dirigeants du Bioparc étendent leur action de protection dans différents pays grâce à Bioparc Conservation ! Ayant moi-même vécu sur différents continents et beaucoup parcouru les zones menacées par les activités humaines j'ai donc décidé qu'il était important, pour moi et ma vision du monde, que nous puissions réparer les dégâts que nous faisons.

J'apprécie particulièrement le sérieux de la gestion, les résultats tangibles et vérifiables qui résultent de ces projets soutenus à travers la planète. C'est pourquoi j'ai pris la décision d'aider le fonds de dotation du Bioparc, reconnu d'intérêt général, en lui donnant quelques moyens supplémentaires dans le cadre d'un legs et d'une assurance-vie.»



Pour plus d'informations



www.bioparc-zoo.fr

